

Négociations sur la précarité à l'AFP :

Les masques tombent

Les négociations sur la précarité, lancées en décembre en réaction aux injonctions de l'Inspection du travail, sont dans l'impasse : la direction n'a **aucune volonté réelle** ni de dresser un tableau complet de la précarité à l'AFP (toutes catégories confondues), ni de régler le problème autrement qu'au compte-gouttes et en déshabillant Pierre pour habiller Paul. Élément nouveau : dans le cadre d'une « *approche de la précarité structurelle* », la direction a annoncé « *l'ouverture prochaine de négociations sur un plan senior et sur la gestion prévisionnelle des compétences et des emplois (GPEC)* », selon son communiqué du 7 février.

Certes, pour donner l'impression que les choses avancent, elle s'est engagée à titulariser deux nouveaux précaires. Mais sur le fond, elle a montré qu'elle n'entendait faire **aucun cadeau** et refusait même de requalifier les contrats des cinq pigistes dont elle a annoncé depuis un mois qu'ils seraient « *embauchés* ».

Pourquoi cet entêtement ? Parce que l'emploi illégal de précaires ne se limite pas aux quelques cas relevés par l'Inspection du travail. **La direction veut barrer la route à la série de requalifications qui risquent de s'imposer.** C'est pour ça qu'elle veut faire appliquer la méthode du « blanchissage » : on donne aux requalifications l'apparence d'une « embauche normale » (affichage, tests), ensuite on fait en sorte qu'il y ait un effet dissuasif avec « la mobilité subie à effet immédiat ». Enfin on maintient « la rareté » des régularisations, en espérant que le mécontentement (par exemple de CDD qui restent sur le carreau) va créer de la division chez les syndicats.

Rien de surprenant !

Depuis des années, SUD dénonce le fait qu'à travers les **Contrats d'objectifs et de moyens 2003-2007 et 2009-2013**, l'AFP s'est engagée vis-à-vis de l'Etat à « *maîtriser* » l'évolution de la **masse salariale**. Le contrat actuel prévoit « *une réduction douce des effectifs* », précisant que « *l'Agence redéploiera 10% de ses effectifs journalistes France sur la période du COM, au profit de ses priorités géographiques, linguistiques et de produits* ».

La précarité est le résultat direct de cette logique comptable et des batailles perdues ou non menées contre le COM. Les données - incomplètes - communiquées par la direction sur le nombre de journalistes précaires montrent **l'étendue de la précarité** :

- o 55 CDD ayant cumulé plus de six mois d'ancienneté
- o 52 pigistes dont l'AFP est probablement l'employeur principal
- o 384 autres pigistes (dont environ 50 très réguliers)
- o 47 CLP (correspondants locaux de presse = informateurs sans carte de journaliste)
- o 16 expatriés « low cost », sous contrat local à l'étranger

En France, plus d'une centaine de journalistes (CDD et pigistes) sont en droit d'espérer leur permanisation. Plus de 400 autres pigistes et CLP attendent des négociations que leur revenu soit sécurisé.

SUD affirme que TOUS les pigistes et salariés sans contrat en CDI doivent pouvoir sortir de la précarité et avoir des revenus stables !

Au lieu de créer de l'emploi pour des énarques, l'AFP a besoin de nouveaux moyens pour pouvoir fonctionner au quotidien, en assurant sa mission d'intérêt général. Cela nécessite la **reconstitution** de son **réseau province**¹, l'arrêt des **suppressions d'emploi** rédactionnels, techniques, administratifs et commerciaux, l'amélioration des **moyens de fonctionnement** et des **conditions de travail** via la **titularisation des précaires**, une **hausse des revenus** et, plus généralement : la mise en oeuvre d'un **plan de développement pertinent**.

¹ Depuis 2003, environ un tiers des bureaux détachés en province ont été fermés, notamment Rouen, Nancy, Reims, Besançon, Limoges, Perpignan.

C'est à partir de ce **constat réaliste sur les besoins sociaux** que l'on mesurera la difficulté de la tâche.

Depuis un an SUD a proposé à l'Intersyndicale de débattre d'une plate-forme revendicative, notamment pour impulser la lutte pour l'emploi et contre la précarité. Sans concertation réelle, plusieurs syndicats ont présenté leurs revendications, voire communiqué à la direction une liste des précaires qu'ils jugent prioritaires par rapport à d'autres. Regrettant cette façon de procéder, nous présentons ici les propositions SUD, pour contribuer au nécessaire débat.

Les revendications pour les CDD mises en discussion par SUD :

- Tout CDD ayant cumulé plus de six mois d'ancienneté doit être considéré comme titularisable (avec garantie de réemploi), comme cela a été le cas dans le passé.
- Tout CDD ayant cumulé 12 mois doit être permanisé.
- Les CDD ayant actuellement dépassé un an d'ancienneté cumulée doivent être titularisés et principalement affectés aux services souffrant de sous-effectifs, afin d'y améliorer les conditions de travail et la répartition des tâches : Photo, Vidéo, Multimédia, Eco, Infographie, Sports, services hispanophones et anglophones....
- Pour les CDD ayant cumulé plus de six mois d'ancienneté, SUD réclame que l'AFP les emploie de façon prioritaire lorsqu'il y a besoin d'organiser des remplacements, dans le cadre fixé par la loi. Nous ne sommes pas favorables à la création d'un pool d'ex-CDD pour assurer des remplacements. Ces derniers devraient au contraire permettre à des CDD de faire leurs premiers pas à l'AFP.

Nos propositions pour les pigistes :

- Tous les contrats de « **faux** » pigistes doivent être **requalifiés** en CDI.
- Les pigistes dont l'AFP est **l'employeur principal** doivent se voir proposer un CDI correspondant au temps de travail réellement effectué pour l'agence (éventuellement **CDI à temps partiel**), comme le suggère l'Inspection du travail.
- Tenant compte de la relation de travail spécifique entre l'AFP et les pigistes concernés, **ces contrats de CDI ne doivent pas imposer aux intéressés la clause de mobilité**. Il s'agit de sécuriser cette relation, SANS imposer au pigiste une modification de la nature de son travail.
- Le dispositif de CDI à temps partiel pourrait éventuellement être **élargi** à certains pigistes dont l'AFP n'est pas l'employeur principal.
- Le **barème de piges** doit être uniformisé et régulièrement révisé dans le cadre de la **NAO** (Négociation annuelle obligatoire), en suivant au moins les hausses prévues pour les CDI. Idem pour les barèmes des CLP.
- SUD souhaite une **renégociation de l'accord de 2004** sur la prime d'ancienneté des pigistes, dans le but d'**en faire bénéficier davantage de pigistes réguliers**, en tenant compte du nombre de bulletins de pige au lieu de fixer un montant minimum requis.
- SUD demande un meilleur accès à la **formation professionnelle** pour tous, y compris les pigistes dont l'AFP n'est pas l'employeur principal.

Autres demandes :

- L'AFP doit **arrêter les expatriations « low cost »**. Les salariés actuellement concernés doivent se voir proposer un calendrier de titularisation en CDI statut siège.
- Aucun précaire ne doit subir des **sanctions** pour avoir défendu ses intérêts en saisissant les syndicats, l'Inspection du travail ou les Prud'hommes.
- Pour obtenir une vue d'ensemble, SUD demande à la direction de communiquer les données sur les pigistes relevant du droit français dans les **DOM-TOM** et sur l'ensemble des personnels **non-journalistes** ne disposant pas d'un CDI : intérimaires, CDD, stagiaires, apprentis... Enfin, nous renouvelons notre demande d'information sur l'évolution des **effectifs mondiaux** de l'agence.

Pour l'instant, les seuls résultats concrets que nous ayons obtenus, nous les devons aux injonctions de l'Inspection du travail. La direction ne connaît que le rapport de force. Alors, appuyons-nous sur les moyens légaux pour **faire respecter le droit**, et **agissons dans l'unité syndicale pour imposer d'autres choix !**

Paris, le 8 février 2011
SUD-AFP (SUD Culture & Médias Solidaires)

Sud Solidaires
AGENCE FRANCE PRESSE